



PRÉPARATION AUX CONCOURS ADMINISTRATIFS

OBJECTIFS

L'Institut de Préparation à l'administration Générale (I.P.A.G.) contribue à l'information, l'orientation, la formation des candidats aux concours d'accès aux corps de catégorie A et B de la fonction publique de l'État et des collectivités territoriales ainsi qu'à la formation générale initiale et continue des agents de l'État.

L'I.P.A.G. assure avec le concours de la Direction générale de la Fonction Publique, une préparation au concours interne d'entrée aux I.R.A. à l'intention des fonctionnaires et agents publics ayant 4 années de service public.

Concours exigeant, au moment de l'inscription une LICENCE ou un diplôme équivalent :

- Attaché d'administration scolaire et universitaire
- Attaché de préfecture
- Concours d'entrée aux IRA
- Attaché d'administration centrale
- Secrétaire général adjoint de l'Office National des Anciens Combattants
- Délégué adjoint des services extérieurs des anciens combattants
- Inspecteur des affaires sanitaires et sociales
- Sous-chef des services techniques et extérieurs du secrétariat général à l'aviation civile
- Attaché territorial
- Inspecteur du Trésor
- Sous-directeur des services pénitentiaires.

Concours des services extérieurs des affaires culturelles :

- Inspecteur des Douanes
- Commissaire de la concurrence et consommation
- Inspecteur des impôts.

Concours exigeant une maîtrise :

- Commissaire de Police
- Directeur d'hôpital

MODALITES D'ADMISSION

L'I.P.A.G. accueille :

- par priorité les étudiants titulaires d'au moins une licence
- les étudiants qui n'ont plus qu'une année d'études à accomplir pour remplir les conditions de diplômes ou d'études pour pouvoir faire acte de candidature à l'un des concours préparés par l'I.P.A.G.

À la fin de leur année d'études, les étudiants doivent être en mesure de se présenter aux concours d'accès au corps de catégorie A de la fonction publique. L'admission est prononcée par le Conseil d'Administration de l'I.P.A.G. sur proposition du Directeur. Le Conseil d'Administration procède, de surcroît, à la sélection des candidats à l'obtention d'une bourse.

Demandes d'admission à déposer auprès du Directeur entre le 20 mai et le 10 septembre.

Mi-septembre : épreuve écrite d'admission obligatoire

1er octobre : début de la formation.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Culture générale : 130 H
- Droit public : 170 H
- Finance publiques : 60 H
- Droit fiscal : 60 H
- Droit privé : 60 H
- Problèmes économiques : 100 H
- Géographie économique : 50 H
- Histoire des institutions : 25 H
- Note de synthèse : 60 H
- Anglais-Allemand : 25 H

MÉTHODES DE TRAVAIL

Les élèves de l'I.P.A.G. sont répartis en trois groupes de travail comportant chacun de 30 à 40 étudiants pour la culture générale et la note de synthèse.

Des enseignements spéciaux ou de rattrapage sont organisés parallèlement aux enseignements donnés à l'intérieur du groupe.

Des galops d'essai, épreuves écrites dans les conditions du concours, sont organisés périodiquement. De plus, les candidats admissibles aux concours ont la possibilité de s'entraîner à effectuer des commentaires de textes suivis d'une conversation avec le jury dans les conditions du concours.

CONTACTS

<u>Responsable de la formation :</u>	Christophe De La MARDIÈRE
<u>Responsable des la études :</u>	Alain WERNER
<u>Scolarité-Secrétariat :</u>	Brigitte FAUCHER ☎ 03.80.39.53.59 brigitte.faucher@u-bourgogne.fr
<u>Composante de rattachement :</u>	IPAG

